



PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

Direction de la coordination des
politiques publiques et de l'appui
territorial

Rouen, le

- 1 AOUT 2018

Bureau de l'appui territorial et des
politiques économiques et sociales

Secrétariat de la CDAC

Affaire suivie par Madame Nathalie BOULAY

Tél. 02 32 76 51 61

Fax 02 32 76 54 60

Mél: nathalie.boulay@seine-maritime.gouv.fr

Arrêté du - 1 AOUT 2018 modifiant l'arrêté du 2 novembre 2017 portant constitution de la commission départementale d'aménagement commercial de la Seine-Maritime.

La préfète, de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU :

- le code de commerce et notamment les articles L 751-2 et R 751-1 ;
- le code de l'urbanisme ;
- le code général des collectivités territoriales ;
- la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;
- le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- le décret du président de la république du 16 février 2017 nommant madame Fabienne BUCCIO, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral n° 18-33 du 4 juin 2018 portant délégation de signature à Madame Houda VERNHET, sous-préfète, secrétaire générale adjointe de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- sur proposition de l'association départementale des maires de la Seine-Maritime et des associations spécialisées dans les domaines de la consommation, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;
- l'arrêté du 2 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 20 janvier 2017 portant constitution de la commission départementale d'aménagement commercial de la Seine-Maritime ;

sur proposition de la secrétaire générale adjointe de la préfecture,

Article 1 :

Le B) « collège de développement durable et d'aménagement du territoire » de l'article 1 de l'arrêté du 2 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 20 janvier 2017 portant constitution de la commission départementale d'aménagement commercial de la Seine-Maritime et désignant les personnalités qualifiées est ainsi modifié :

- Monsieur Boris MENGUY (conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Seine-Maritime) en remplacement de Monsieur Olivier GOSSELIN, démissionnaire ;

Les autres membres désignés restent inchangés.

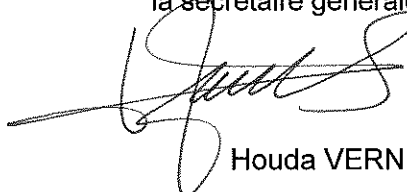
Article 2 :

Les autres articles de l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2017 demeurent inchangés.

Article 3 :

Madame la secrétaire générale adjointe est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour la préfète et par délégation,
la secrétaire générale adjointe,



Houda VERNHET